



Thunder Bay District Health Unit

MAIN OFFICE

999 rue Balmoral Street
Thunder Bay ON P7B 6E7
t: (807) 625-5900
sans frais / toll-free :
1-888-294-6630
f: (807) 623-2369

GERALDTON

Box / Boîte 1360
510 avenue Hogarth ouest /
Hogarth Avenue W.
Geraldton ON P0T 1M0
t: (807) 854-0454
f: (807) 854-1871

MANITOUWAGE

1-888-229-1820

MARATHON

Box / Boîte 384
Marathon High School building /
Bâtiment de l'école secondaire
promenade 14 Hemlo Drive,
Suite B
Marathon ON P0T 2E0
t: (807) 229-1820
f: (807) 229-3356

RED ROCK

Box / Boîte 196
Superior Greenstone District
School Board Learning Centre
/ Conseil scolaire Centre
d'apprentissage
46 rue Salls Street
Suite 2
Red Rock ON P0T 2P0
t: (807) 886-1060
f: (807) 886-1096

TERRACE BAY

Box / Boîte 1030
promenade 19 Hudson Drive,
Suite 100
Terrace Bay ON P0T 2W0
t: (807) 229-1820
f: (807) 825-7774

5 février 2024

Chers parents et tuteurs des élèves de la 2e à la 5e année de la région de Thunder Bay,

Programme de vaccination des élèves de la 2e à la 5e année pour l'année scolaire 2023/24

Le BSDTB poursuit son programme de vaccination des élèves de la 2e à la 5e année cette année, selon les pratiques habituelles, et la Loi sur l'immunisation des élèves de l'Ontario (Immunization of School Pupils Act ou ISPA en anglais). Cela comprend examiner et évaluer tous les dossiers de vaccinations des élèves, ainsi que contacter les parents/tuteurs des enfants qui manquent leurs vaccins, ou ont un dossier incomplet. Les cliniques de vaccination dans les écoles et dans la communauté aident à soutenir les vaccinations systématiques et le rattrapage.

Veillez noter qu'au cours de l'année scolaire 2023/24, nous reviendrons au processus complet de la Loi sur l'immunisation des élèves, y compris le processus de suspension pour les élèves de la 2e à la 5e année qui ont des vaccinations en retard et dont les dossiers restent incomplets. La Loi sur l'immunisation des élèves exige que les élèves soient vaccinés contre neuf maladies spécifiques ou qu'ils disposent d'une exemption valide auprès de leur bureau local de santé publique.

Visitez [TBDHU.com/schoolimmunizations](https://tbdhu.com/schoolimmunizations) pour obtenir plus de renseignements sur la Loi sur l'immunisation des élèves, et les vaccins pour les enfants et les jeunes d'âge scolaire.

Raisons courantes pour lesquelles un enfant de cette tranche d'âge peut être considéré comme "en retard" au sens de la Loi sur l'immunisation des élèves:

- Il a reçu le(s) vaccin(s) mais le dossier n'a pas été soumis au bureau de santé publique.
- Il n'a pas reçu le(s) vaccin(s) exigé(s) et il n'y a pas d'exemption dans son dossier.

Ce que les parents/tuteurs devraient faire:

- Les parents/tuteurs dont l'enfant est considéré comme "en retard" d'après le dossier de bureau de santé publique de l'enfant recevront un premier avis intitulé "Avis de vaccination : Prévenir la suspension". Cet avis sera envoyé à l'adresse du domicile de l'élève figurant dans les dossiers de l'école. Ces avis seront envoyés au début du mois de février.
- Si vous recevez une notification pour votre enfant, suivez les instructions indiquées sur la notification. Pour toutes vos questions, veuillez contacter le BSDTB au 807-625-5900 et appuyez sur le 1 pour parler au programme d'immunisation.
- Si vous ou votre famille avez des besoins spécifiques pour vous conformer aux exigences de la Loi sur l'immunisation des élèves, n'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons un soutien individualisé aux familles qui en ont besoin.

Processus de suspension pour les élèves de la 2e à la 5e année pour l'année scolaire 2023/24

Toutes les écoles élémentaires de la région de Thunder Bay énumérées ci-dessous suivront la même chronologie dans ce processus, y compris pour les ordres de suspension et la période de suspension. Le BSDTB fournira de nombreuses opportunités avant la période de suspension pour aider à mettre à jour le carnet d'immunisation de votre enfant.

Deux premières semaines de février Envoi d'avis aux parents/tuteurs comme indiqué ci-dessus.

15 mars Un ordre de suspension sera envoyé aux parents/tuteurs des élèves dont le dossier de vaccination est incomplet. Il sera envoyé par courrier recommandé à l'adresse du domicile.

8 avril La période de suspension pour les élèves de la 2e à la 5e année commencera ce jour-ci pour ceux et celles en retard, et dont le dossier demeure encore incomplet. Les écoles appliqueront cette suspension. Le BSDTB annulera immédiatement l'ordre de suspension d'un(e) élève lorsque son dossier de vaccination sera complet et l'élève pourra retourner à l'école immédiatement.

Tout au long de ce processus, TBDHU apportera son soutien aux parents pour toute question, pour la mise à jour les carnets d'immunisation et pour les vaccinations.

Nous apprécions grandement vos efforts pour assurer que tous les élèves soient protégés par la vaccination contre les maladies évitables.

Sincèrement,



Dr. Janet DeMille, MD, MPH, CCFP, FRCPC
Médecin-hygiéniste
Bureau de santé du district de Thunder Bay